



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle est, comme le Budget Primitif 2023, disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

	Report exercice 2022	2023	Cumulé
Résultat de fonctionnement	439 523.79€	152 674.88€	592 198.67€
Résultat d'investissement	-15 422.29€	-41 003.86€	-56 426.13€
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>424 101.50€</b>	<b>111 671.02€</b>	<b>535 772.54€</b>

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

**Les dépenses de fonctionnement** permettent à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les dépenses d'investissement** préparent l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

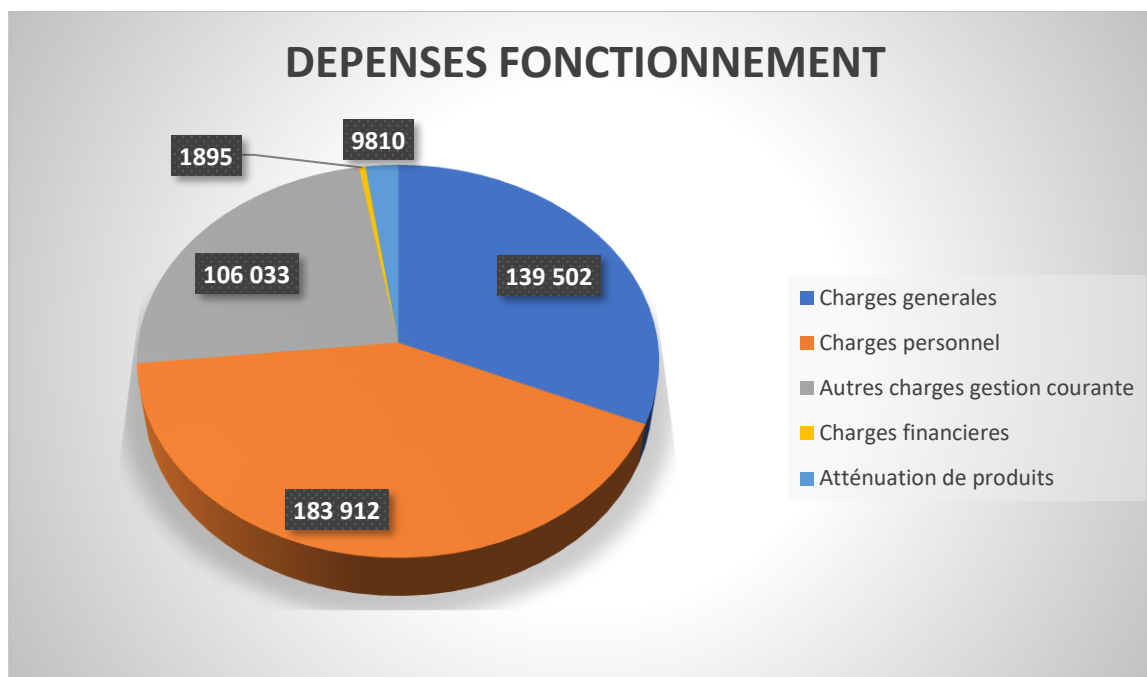
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

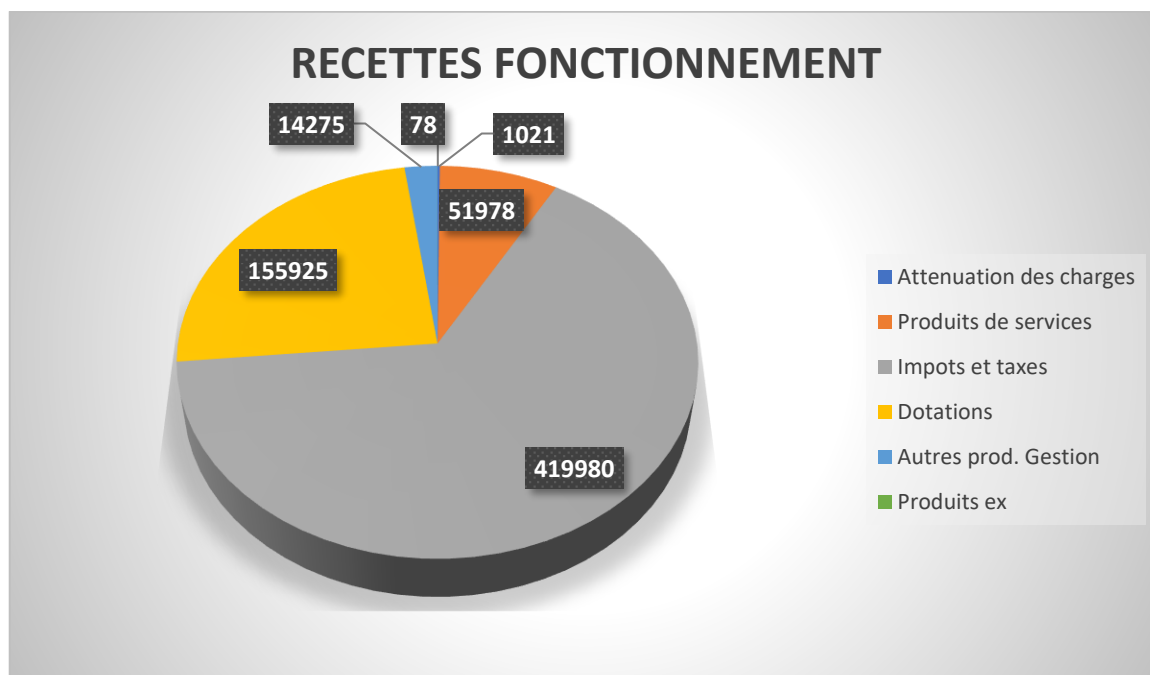
CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 20223	OBSERVATIONS
Charges à caractère général	139 502 €	Ce poste de dépenses correspond aux dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et des services publics (Carburant, assurances, contrats de prestations de services...)
Charges du personnel	183 912 €	
Autres charges gestion courante	106 033 €	Dans ce chapitre sont inscrits notamment la participation annuelle versée au service incendie (SDIS), les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations et les participations aux syndicats intercommunaux.
Charges financières	1895 €	Intérêts des emprunts
Atténuations de produits	9810 e	Fonds de solidarité
<b>TOTAL</b>	<b>441 152 €</b>	

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

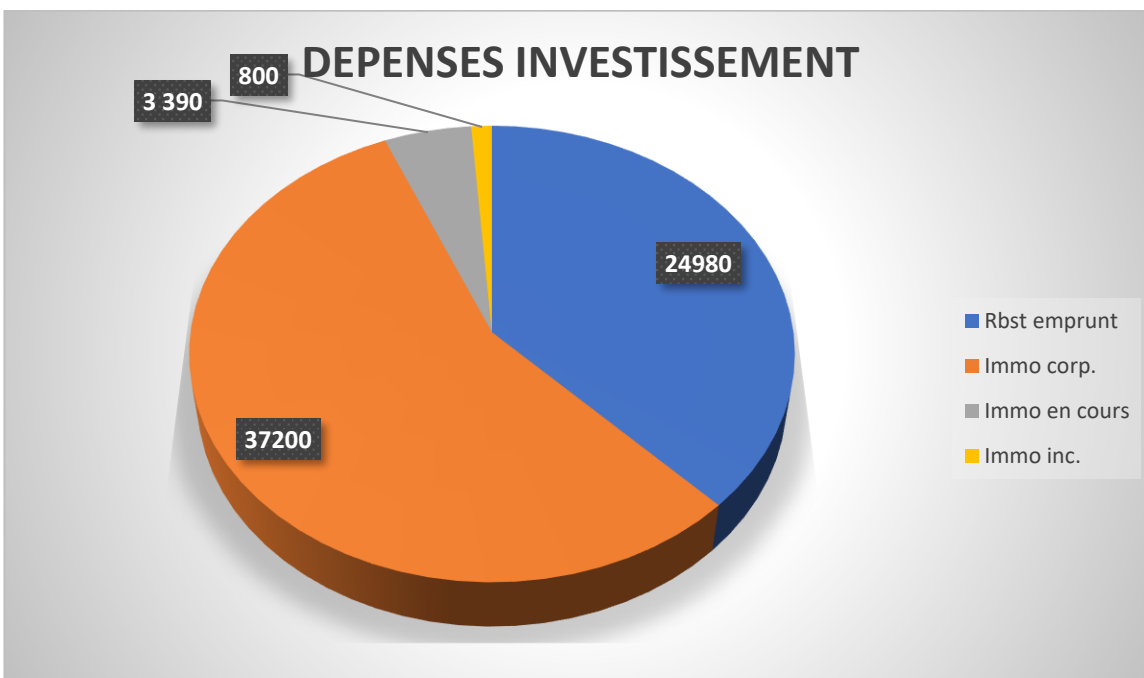
CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 2023	OBSERVATIONS
Atténuation de charges	1 021 €	Sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts maladie des agents
Produits des services	51 978 €	Ce chapitre regroupe les recettes relatives à l'exploitation des services communaux (cantine et garderie)
Impôts et taxes	419 890 €	Recette des impôts locaux et attribution de compensation de la CACP
Dotations et participations	155 925 €	Dotations versées par l'Etat et droits de mutation
Autres produits de gestion courante	14 275 €	Loyers du logement communal + location de la salle polyvalente
Produits exceptionnels	78€	Ce sont des recettes exceptionnelles (remboursement de sinistres par exemple).
<b>TOTAL</b>	<b>614 167</b>	



## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 2023	OBSERVATIONS
Remboursement emprunts	24 980 €	
Immobilisations corporelles	37 200 €	
Immobilisations en cours	3 390 €	
Immobilisations incorporelles	800 €	
<b>TOTAL</b>	<b>66 370 €</b>	



## B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 2023	OBSERVATIONS
Dotation, Fonds divers	25 367 €	FCTVA + Taxe d'aménagement
<b>TOTAL</b>	<b>25 367€</b>	

